



Déclaration liminaire à la Formation Spécialisée du 26/03/2026

Cette Formation Spécialisée se déroule dans un climat particulièrement difficile dans la DISI, avec une explosion du nombre de fiches de signalement : 9 fiches, dont 7 sur l'ESI de Clermont-Ferrand qui prend la tête de cet inquiétant palmarès.

Ces fiches évoquent fréquemment :

- un management toxique,
- des dialogues tendus, de mauvaise foi, voire malveillants ou même impossibles : des collègues qui ne se parlent plus ou communiquent seulement par les applis de l'administration.

La multiplication des statuts de droit privés (prestataire, CDD, CDI, alternant) crée de nouvelles difficultés qui sont sources de conflits et amplifient les situations problématiques. Un état de fait qui s'est installé d'année en année et que la CGT n'a cessé de dénoncer.

Dans le cas de l'ESI de Clermont-Ferrand c'est la mise en place des projets DevOPS, vitrine de notre SI qui est particulièrement concernée.

Ailleurs les projets de déménagement avec la restriction des superficies est une inquiétude supplémentaire pour nos collègues, avec l'exemple de Grenoble, cet ESI qui a déménagé il y a moins d'un an et manque déjà de place pour se développer.

Le flex-office suscite également nombre d'inquiétudes, en effet les retours d'expérience sur les plans individuels et collectifs de certaines entreprises et administrations sont peu reluisants. Ainsi, face au nouveau projet de déménagement de l'ESI Dijon qui va se faire dans un but de densification des sites, les collègues ont bien marqué leur refus de l'instauration de cette précarité de leur espace de travail. Le manque d'informations concrètes à ce sujet pour le moment ne fait que renforcer leur inquiétude.

Dans ces temps bien gris, nous constatons la présence d'un plan de lutte contre le suicide, cette prévention est nécessaire. Mais ne faudrait-il pas supprimer les poisons comme la diminution des emplois, la baisse du pouvoir d'achat, de la virtualisation des relations humaines, la précarité, les règles de gestions qui rendent plus difficile les mutations ?

La liste de ces choix qui font tant de mal n'est pas exhaustive.

Aujourd'hui plus que jamais la DGFIP coche toutes les cases d'un syndrome « France Télécom » .

Pour aggraver la situation, l'actuel conflit irresponsable au Moyen-Orient vient s'attaquer également au pouvoir d'achat des agents, ainsi nous profitons de cette séance pour vous formuler une demande concrète relative à la forte hausse du prix des carburants, qui grève le budget des agent.e.s qui se rendent au travail avec leur véhicule.

Nombre d'agent.e.s font de long trajet avec leur véhicule sans alternative. Cette situation exceptionnelle pourrait donner lieu, le temps de sa durée, à l'application de l'article 17 du protocole DGFIP qui permet le recours au télétravail temporaire pour circonstances exceptionnelles.

Cette situation autorise à déroger au plafond réglementaire des 3 jours de télétravail par semaine. Cette mesure repose sur une demande de l'agent et suppose pour sa mise en œuvre l'accord de sa hiérarchie. Nous soulignons que cette revendication porte une dimension civique, dans le sens où la diminution de consommation de carburants sert l'intérêt national de plusieurs façons... C'est pourquoi la CGT Finances Publiques vous demande de bien vouloir activer ce dispositif dit de « télétravail exceptionnel », et de solliciter leur bienveillance aux chefs de service qui recevraient de telles demandes de leurs agents.

Au niveau national il faut que l'administration prenne des mesures pour :

- Soutenir ses agents et assumer ses obligations d'employeur en protégeant ses agents en difficulté et faire cesser les pratiques toxiques,
- Renoncer à la suppression de 550 emplois temps plein (ETP) en 2026,
- Soutenir le pouvoir d'achat par une augmentation des salaires et des traitements en revalorisant notamment le point d'indice des fonctionnaires,
- Réduire le temps de travail,
- Établir l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Refondre les grilles indiciaires, pour une reconnaissance des qualifications et la sortie du travail précaire.
- Financer des systèmes obligatoires et complémentaires de protection sociale. Cela passe par l'abrogation de tout jour de carence et la rémunération à 100% des arrêts maladie.